



Convention sur la cybercriminalité, ouverte à la signature, à Budapest, le 23 novembre 2001 - Adhésion par Costa Rica.

Il résulte d'une notification du Secrétariat général du Conseil de l'Europe qu'en date du 22 septembre 2017, Costa Rica a adhéré à la convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 1^{er} janvier 2018.

